



LES PENSIONNATS INDIENS

Lorsque les premiers Européens sont arrivés, les peuples autochtones avaient des méthodes traditionnelles pour élever et enseigner leurs enfants et leurs jeunes au sein de leurs familles et de leurs communautés. Au XVII^e siècle les Récollets, congrégation enseignante franciscaine, et les Jésuites ont commencé à faire connaître Jésus aux Autochtones. Pendant les siècles qui ont suivi, d'autres communautés religieuses et les nouveaux diocèses ont ouvert des externats et des pensionnats pour les enfants des Premières Nations parallèlement aux missions qu'ils avaient fondées.

Dans les années 1880, le gouvernement canadien a modifié la Loi sur les Indiens afin de financer les écoles déjà dirigées par différentes missions, églises et communautés religieuses. Le gouvernement pensait qu'en brisant les liens communautaires et spirituels traditionnels et en les remplaçant par le moyen de l'éducation et de l'instruction religieuse, on arriverait à démanteler les modes de vie autochtones. Certaines clauses de traité exigeaient qu'on fournisse aux communautés autochtones des écoles et une formation agricole, et on voyait dans les missions un moyen bon marché d'offrir cette formation.

Plus tôt encore, le gouvernement britannique puis le gouvernement canadien avaient étudié différentes options pour un système scolaire destiné aux enfants des Premières Nations. Le gouvernement canadien a fait de même plus tard. En 1847, un rapport d'Egerton Ryerson, à l'époque surintendant de l'éducation pour l'Ouest canadien, recommandait d'utiliser les écoles de mission existantes pour créer un système scolaire qui enseignerait l'agriculture aux communautés traditionnellement nomades. Le rapport précisait que l'influence religieuse et le retrait des enfants de la garde de leur famille seraient des éléments essentiels pour changer le mode de vie des communautés des Premières Nations. Le consentement des parents des enfants et de leurs familles n'a pas été pris en compte.

Près de quarante ans plus tard, le gouvernement canadien se mit à appliquer les recommandations de Ryerson en versant des subventions aux écoles existantes. Ce système permettait au ministère des Affaires indiennes d'inspecter les écoles et de garder le contrôle sur le programme d'études et les inscriptions sans être responsable des inévitables lacunes opérationnelles. Avant de prendre sa décision, le gouvernement avait étudié d'autres systèmes de pensionnats, comme les écoles industrielles des États-Unis, et il avait consulté les écrits de Mgr Alexandre-Antonin Taché, un archevêque oblat, sur les modes de vie autochtones.

En raison du développement tardif du Nord canadien, la situation des pensionnats autochtones y était unique. Au début du XXe siècle, il n'y avait que deux pensionnats dans les Territoires du Nord-Ouest, un catholique et un anglican. La première école catholique a été créée en 1867 avec de maigres ressources, principalement pour loger et éduquer les orphelins (dont les parents étaient morts de maladie) et les autres enfants dans le besoin. Ce n'est qu'avec la signature des traités 8 et 11 en 1899 et 1921 que le gouvernement a fourni un financement calculé « per capita ».

Les dossiers de la Commission de vérité et réconciliation indiquent que 65 des 141 pensionnats financés par le gouvernement étaient administrés et dotés en personnel par des diocèses, des missions ou des communautés religieuses catholiques. Certains externats administrés par le gouvernement fédéral étaient jumelés à des résidences ou des foyers gérés par des religieux parce que le gouvernement avait pour priorité de retirer les enfants de leur famille afin de briser les liens communautaires traditionnels. La fréquentation de ces écoles était obligatoire à partir de 1894. Les sommes garanties aux enfants par certains traités étaient utilisées pour l'entretien des écoles et des enfants. Les mesures visant à assurer le respect des règles comprenaient la rétention des rations alimentaires de la famille, le recours à la force et la menace d'incarcération.

Sous le système « per capita », les subventions versées aux administrations scolaires dépendaient du nombre d'enfants admissibles qu'elles arrivaient à inscrire. L'argent accordé était souvent insuffisant pour habiller, nourrir, surveiller et éduquer correctement les élèves ou pour effectuer des réparations essentielles aux édifices. Les systèmes d'égouts défectueux, l'eau potable contaminée et le manque d'espace pour séparer les élèves malades des élèves en bonne santé étaient des problèmes courants. Les rapports de la Commission de vérité et de réconciliation affirment que le nombre d'enfants décédés dans les pensionnats autochtones est supérieur au nombre de décès consignés dans les registres officiels. Elle a également déclaré qu'il y avait des tombes non identifiées dans les cimetières rattachés aux pensionnats et dans les cimetières des communautés et des missions. En mai 2021, l'existence de ces tombes est devenue plus largement connue. L'identification de ces tombes est un processus continu mené par les peuples autochtones.

Ceux et celles qui ont survécu ont déclaré avoir eu faim et avoir été contraints de manger des aliments pourris ou présentant des carences nutritionnelles. En outre, dans les années 1940 et 1950, des fonctionnaires du gouvernement, de l'armée et du secteur privé ont mené des expériences sur les effets de la malnutrition. Ces expériences avaient notamment pour cobayes des étudiants de pensionnats autochtones. On a étudié les effets à long terme de la privation de nourriture chez les élèves, et l'on a refusé les interventions médicales. Ces expériences ont été réalisées sans le consentement des enfants ni de leurs familles. De plus, des recherches récentes suggèrent que la malnutrition peut avoir des effets intergénérationnels à long terme. La façon dont ces expériences ont été menées ne respectait pas la dignité humaine des élèves des pensionnats.

En raison d'une pénurie d'enseignants, on n'offrait pas toutes les années du programme, en particulier au secondaire. Jusqu'au milieu des années 1900, l'horaire prévoyait une demi-journée d'enseignement et une demi-journée de formation au travail agricole, commercial ou domestique. Les élèves quittaient les pensionnats sans avoir reçu une éducation complète et après avoir brisé les liens avec leur communauté d'origine et leur mode de vie traditionnel.

Pendant toutes ces années de fonctionnement, des enfants ont été gravement blessés et sont décédés dans les pensionnats pour diverses raisons liées à la norme de soins en vigueur dans ces établissements. Les maladies, les édifices non sécurisés, les abus physiques, psychologiques, émotionnels et spirituels étaient communs. De plus, des enfants ont été abusés sexuellement.

Certains élèves qui ont tenté de s'enfuir ont succombé à l'exposition aux intempéries. Les enfants qui ont survécu à ces incidents ont été traumatisés, tant physiquement que psychologiquement. En outre, on ne peut qu'estimer le nombre de ceux et celles qui sont morts en dehors des pensionnats des suites de maladies et de blessures qu'ils y avaient contractées.

En 1969, le ministère des Affaires indiennes a pris en charge la gestion de tous les pensionnats qui restaient, et les Églises et communautés religieuses n'ont plus participé à leur fonctionnement. Cependant, le mal était fait : plusieurs générations d'Autochtones ont été profondément affectées, privées de liens avec leur famille, leur communauté et leur spiritualité.

Le dernier pensionnat indien a fermé ses portes en 1996, mais de nombreux peuples autochtones continuent d'en subir les conséquences.

Pour la réflexion :

1. En réfléchissant à ce que vous avez appris sur les pensionnats indiens, comment ces informations modifient-elles vos connaissances antérieures et ajoutent-elles à votre compréhension de l'histoire qui vous a été enseignée ?